

Professeurs documentalistes

Plénière de rentrée



Année scolaire 2024-2025

1

Votre environnement de travail

- Une académie pas comme les autres
- Le rectorat
- Le pôle ressource vie scolaire (PRVS)



2

Etre professeur documentaliste à Mayotte

- Les missions des professeurs documentalistes
- Droits et obligations
- Le projet académique
- Les modalités de liaison avec l'IA-IPR EVS
- L'accompagnement et l'évaluation des titulaires
- L'accompagnement et l'évaluation des contractuels
- L'offre de formation
- Les ressources

3

Les grandes orientations



RÉGION ACADEMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre environnement de travail



Une académie pas comme les autres

- Mayotte, 101^{ème} département
 - Forte croissance démographique avec 300 000 habitants en 2022 contre 212 645 en 2012
 - Plus jeune département de France avec 50% de la population de moins de 18 ans
 - 40% de la population étrangère
 - 95% de la population musulmane
 - 77% de la population sous le seuil de pauvreté
 - 37% de logements en tôle (soit un sur trois)
 - 28% des ménages n'ayant pas d'eau à l'intérieur de leur logement

300 000
habitants recensés
400 000 estimés

48%

+ de 10 000
naissances / an à Mayotte

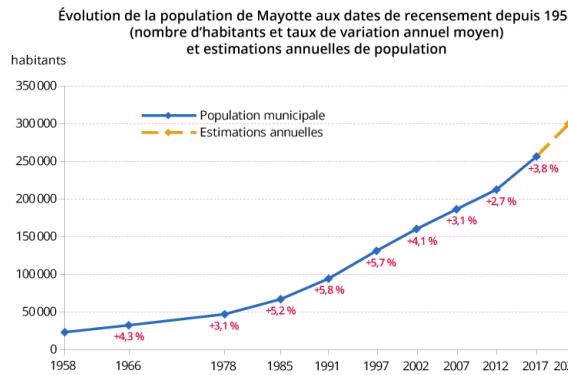
**1 habitant sur 2
a moins de 18 ans**

77%
de la population vit *sous le seuil de pauvreté*

63 000
résidences principales,
dont **4/10** en tôle
et **3/10** sans eau courante

Pour **72%**
des habitants, la délinquance
est la 1ère préoccupation

69 Indice de Position Social moyen du département (103 moyenne nationale)



Note : population municipale mesurée au recensement de la population au 3e trimestre de l'année, estimations annuelles de population calculées au 1er janvier de l'année N+1.

Sources : Insee, recensements de la population, estimations annuelles de la population



700 000 habitants à l'horizon 2050

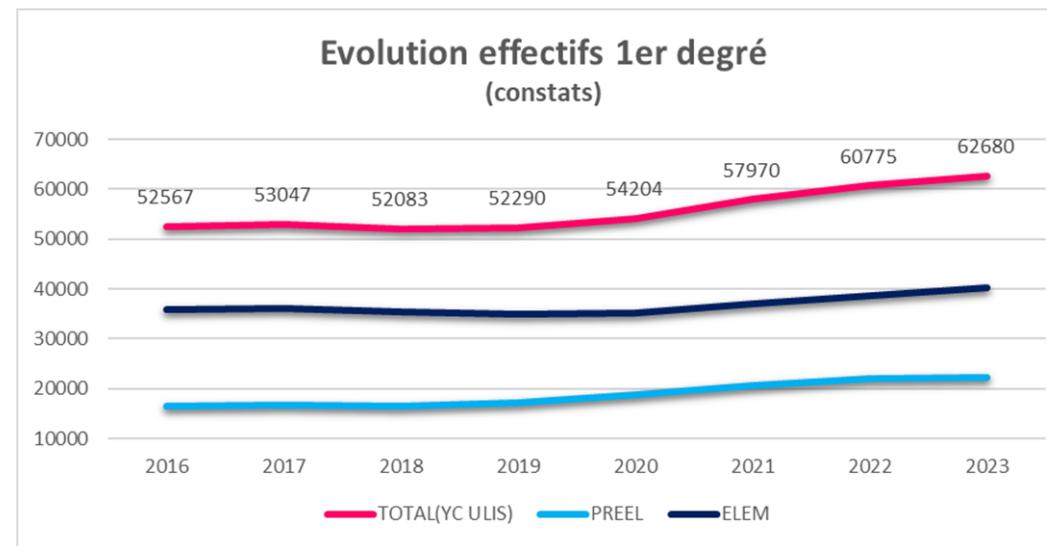


Les élèves

Mayotte, département confronté à un **double défi** :

- une forte progression des effectifs scolaires et le **manque d'infrastructures** qui en découle

- 113 874 élèves : 62 680 élèves dans le 1^{er} degré et 51 194 élèves dans le 2nd degré (constat RS 2023)
 - une classe par jour pour faire face à une démographie scolaire « galopante »
 - 2^{ème} DOM après l'Île de la Réunion



+ 2 846 dans le 1^{er} degré

+ 506 dans le 2nd degré

RS 2024

- les **faibles résultats scolaires** en raison de l'environnement socio-culturel spécifique

- 40% des élèves de CM2 montrent un niveau d'apprentissage en lecture correspondant au niveau 1^{er} trimestre CP ou en-dessous
 - 1 élève sur 4 est non lecteur à l'entrée en 6^{ème}
 - taux de retard : 25% en 6^{ème} contre 8% à l'échelle nationale, 39% en 3^{ème} contre 14% à l'échelle nationale

Les établissements

- 192 écoles
 - 22 collèges
 - 11 lycées



Carte du système éducatif



* Le lycée de Coconi est administré par le ministère de l'agriculture



RÉGION ACADEMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin nord

- Collège Bakar Kusu (Dzoumogné)
- Collège de Mtsamboro
- Collège L'île aux parfums (Mtsangamouji)
- Collège de Tsingoni
- Collège Ali Halidi (Chiconi)
- Collège Musakua (Ouangani)
- Collège Mariama Salim (Sada)
- LPO cité du nord (Acoua)
- LPO Gustave Eiffel (Kahani/Ouangani)
- LPO de Sada
- LP de Dzoumogné



Bassin sud

- Collège Ouvoimoja, Passamainty (Mdz)
- Collège de Kwalé (Mdz)
- Collège Zakia Madi (Dembéni)
- Collège de Bandélé (cité scolaire)
- Collège Marcel Henry (Tsimkoura)
- Collège des Ylangs-Ylangs (Kani-Kéli)
- Collège de Bouéni
- LPO de Dembéri
- LPO Tani Malandi (Chirongui)
- LPO de Bandréle (cité scolaire)

Bassin est

- Collège de Kawéni 1 (Mdz)
- Collège de Kawéni 2 (Mdz)
- Collège de Nelson Mandela, Doujani (Mdz)
- Collège Halidi Sélémani, Mgombani (Mdz)
- Collège Frédéric d'Achery (Koungou)
- Collège de Majicavo (Koungou)
- Collège Bouéni M'Titi, Labattoir (Dzaoudzi, Petite Terre)
- Collège Zena M'Déré (Pamandzi, Petite Terre)
- LP de Kawéni (Mdz)
- LPO Les Lumières (Mdz)
- LGT Younoussa Bamana (Mdz)
- LPO de Pamandzi (Petite Terre)

A l'échelle nationale (RS2023)

Les personnels

A Mayotte (RS2023)

7 000 agents, 1^{er} et 2nd degrés confondus
 50% de contractuels contre 6% en France au collège
 23% de contractuels contre 6% en France au lycée
 Taux de demandes de départ / nb de titulaires :
 41% contre 16% en France

Professeurs documentalistes

Postes		
Titulaire	12	24 %
Stagiaire	1	2 %
CDI	7	
CDD	29	73 %
<i>Dont C1</i>	<i>7</i>	
Vacant	0	0 %
Total	49	

Les personnels et établissements

1 204 600 personnels

sont affectés à l'éducation nationale en 2022-2023

dont :

■ 853 700

enseignent dans les écoles et établissements dont

■ 713 500 dans le public

■ 140 200 dans le privé sous contrat

■ 339 800

personnels exercent des missions d'assistance éducative, d'administration, de direction, d'animation pédagogique, de soutien à l'enseignement, d'inspection, etc.

58 910 écoles et établissements du 2nd degré

(MENJ)



48 220 écoles



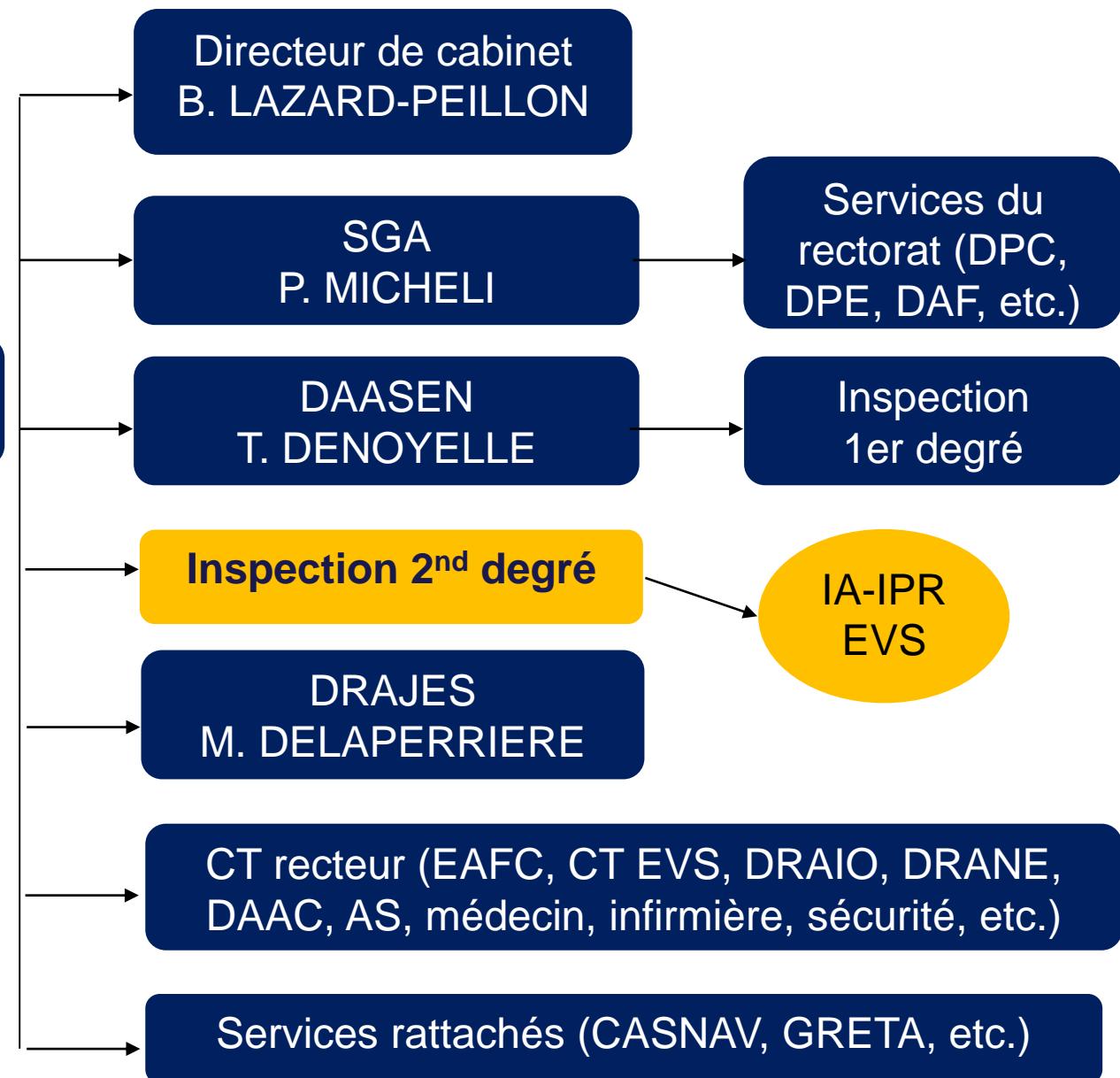
6 980 collèges



3 710 lycées et EREA

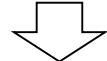
Le rectorat

Recteur
Jacques MIKULOVIC



Le pôle ressource vie scolaire (PRVS)

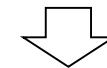
Christelle CHARRIER
IA-IPR EVS



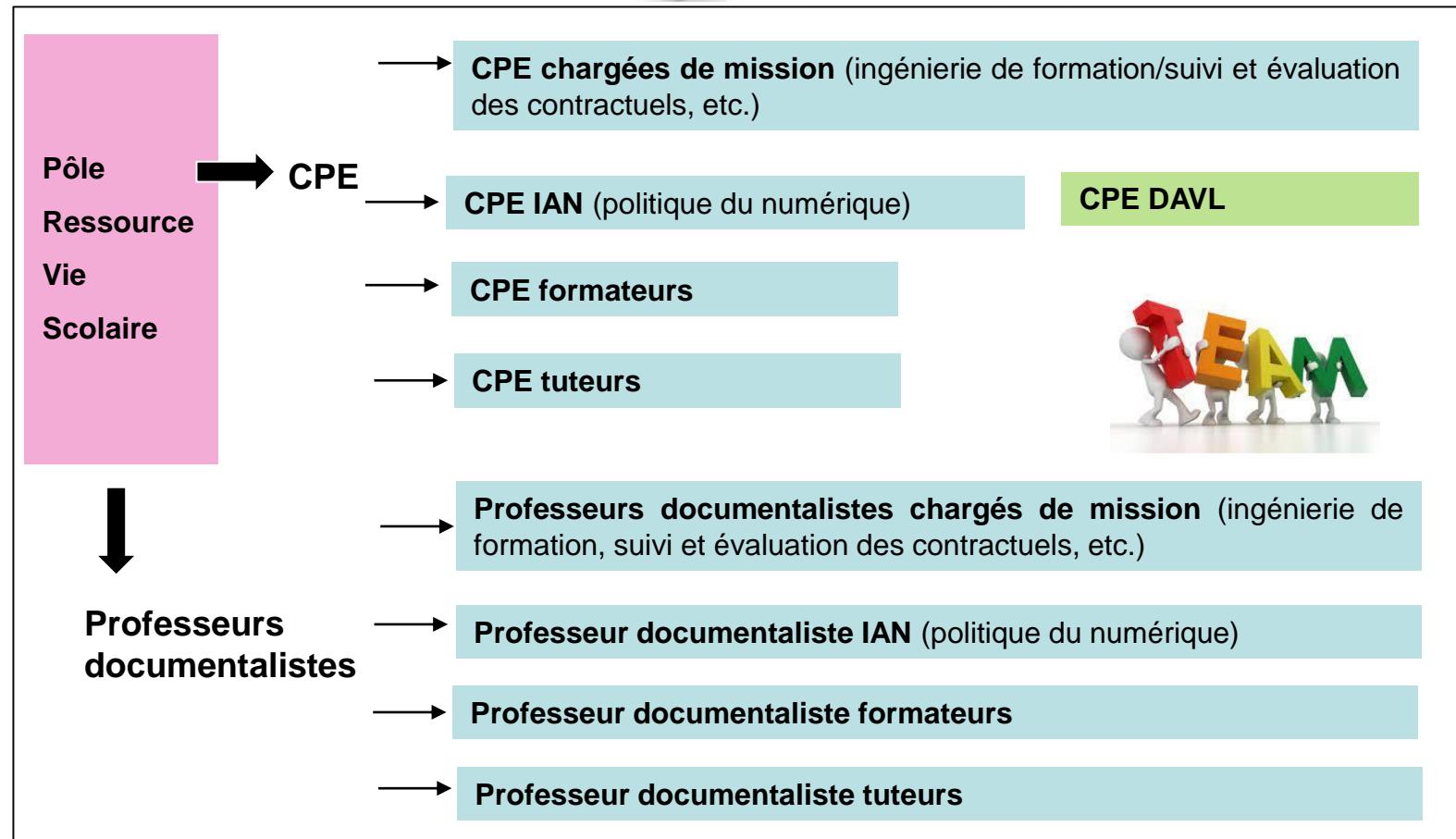
MISSIONS/PERSONNELS



Pascal LALANNE
CT EVS



MISSIONS/ELEVES





Christelle CHARRIER
IA-IPR EVS
la-ipr.evs@ac-mayotte.fr
Tel. 0639 29 45 12

- ✓ Inspection, formation et évaluation des personnels
- ✓ Participation au pilotage de l'académie
- ✓ Conseil et expertise

Professeurs documentalistes chargés de mission



Recrutement et formation

Michael GERAUD
CLG de Mtsamboro
Michael.geraud@ac-mayotte.fr



Suivi et évaluation des contractuels

Bassin est

Nafissa MAHAMOUDOU, CLG Ouvoimoja,
Passamainty (Mamoudzou)
Nafissa.mahamoudou@ac-mayotte.fr
Véronique MEISSIMILLY, LPO Petite terre
Veronique.meissimilly@ac-mayotte.fr

Bassin nord

Julie ALBEROLA, CLG Musakua (Ouangani)
Julie.alberola@ac-mayotte.fr
Véronique HUMMEL, LPO cité du nord
Veronique.hummel@ac-mayotte.fr

Bassin sud

Valérie BOURCIER, cité scolaire de Bandrélé
Valerie.bourcier@ac-mayotte.fr



IAN

Michael GERAUD
CLG de Mtsamboro
Michael.geraud@ac-mayotte.fr

Grégoire NAKACHDJIAN
CLG Pamandzi (EMI)
Gregoire.nakachdjian@ac-mayotte.fr



Professeurs documentalistes formateurs



Julie ALBEROLA
Valérie BOURCIER
Ahamadou FALL
Michael GERAUD
Véronique HUMMEL
Nafissa MAHAMOUDOU
Véronique MEISSIMILLY
Grégoire NAKACHDJIAN

Professeurs documentalistes tuteurs



Valérie BOURCIER

Professeurs documentalistes animateurs de bassin



Bassin Est

Nafissa MAHAMOUDOU, CLG Ouvoimoja (Passamaïnty)
Grégoire NAKACHDJIAN, CLG Zena M'Déré, Pamandi, Petite Terre

Bassin Nord

Michael GERAUD, CLG Chiconi
Véronique HUMMEL, LPO cité du nord

Bassin Sud

Valérie BOURCIER, cité scolaire de Bandréle

CARTE DES BASSINS DU 2ND DEGRÉ





RÉGION ACADEMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Etre professeur documentaliste à Mayotte

LES MISSIONS DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES ET DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

FORMATION A LA CULTURE DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS

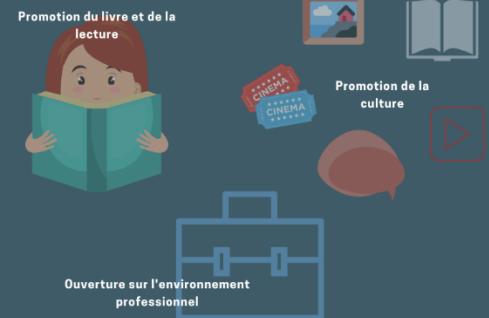


ORGANISATION ET MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DU LYCEE

Objectif : Permettre l'accès de tous aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation



OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT EDUCATIF, CULTUREL ET PROFESSIONNEL

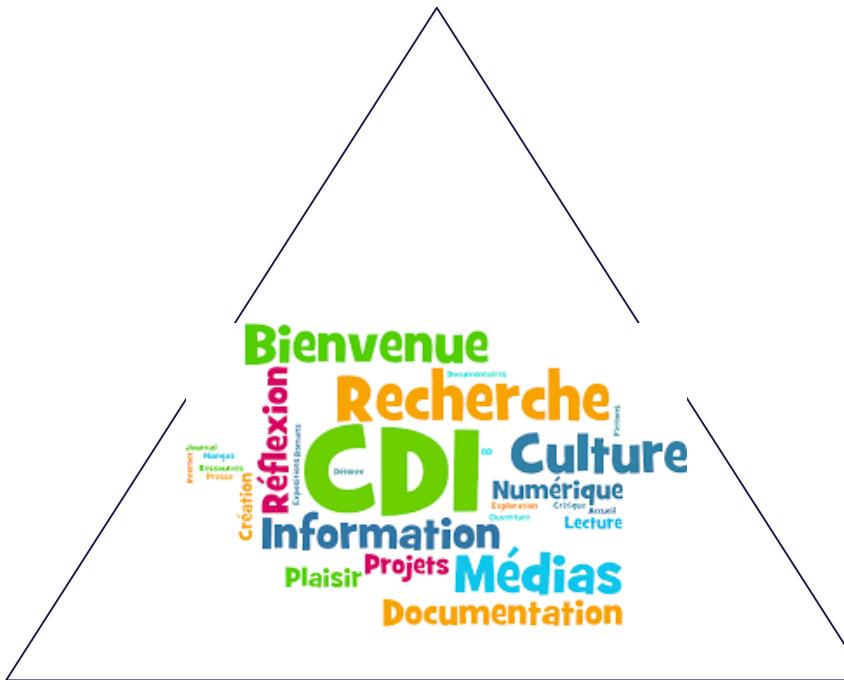


Les missions du professeur documentaliste

Organisation et mise à disposition des ressources documentaires

Acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel





Les missions du professeur documentaliste

Outre les missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, les professeurs documentalistes ont des missions spécifiques :

- ils ont la responsabilité du CDI, lieu de formation, de culture, de lecture et d'accès à l'information ;
- ils forment tous les élèves à la culture de l'information et contribuent à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI)

En référence à la **circulaire n° 2017-051 du 28 mars 2017** relative aux missions des professeurs documentalistes, leur action s'articule autour de trois axes :

1. L'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias



L'évolution du collège et du lycée nécessite une pédagogie favorisant l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif des élèves, autant que la personnalisation des apprentissages, l'interdisciplinarité et l'usage des technologies de l'information et de la communication. Le professeur documentaliste a une mission pédagogique et éducative :

- il peut intervenir seul auprès des élèves dans des formations, activités pédagogiques et d'enseignement ou de médiation documentaire ainsi que dans le cadre de co-enseignements (ex. EPI)
remarque : chaque heure d'enseignement est décomptée pour deux heures
- il conçoit et met en œuvre des activités organisées dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école



2. l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et leur mise à disposition



Le professeur documentaliste est responsable du CDI, du fonds documentaire, de son enrichissement, de son organisation et de son exploitation :

- ouverture de l'espace de formation et d'information à tous les membres de la communauté éducative ;
- articulation de cet espace avec les différents lieux de vie et de travail des élèves (salles de cours, salles d'étude, internat) en lien avec les enseignants et les personnels de vie scolaire ;
- intégration des ressources numériques (ex. gestion d'un espace CDI au sein de l'ENT)

Il élabore une politique documentaire qui s'inscrit dans le volet pédagogique du projet d'établissement et est validée par le conseil d'administration (CA).

Il participe à la définition du volet numérique du projet d'établissement, l'enjeu étant de faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment dans les EPI.



3. l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel

Le CDI est :

- un lieu privilégié d'ouverture de l'établissement sur son environnement ;
- un espace de culture, de documentation et d'information ;
- un lieu d'apprentissage et d'accès aux ressources pour tous.

Le professeur documentaliste développe une politique de la lecture en lien avec les autres professeurs (ex. animation et activités pédagogiques autour du livre).

Il contribue à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne de l'élève (ex. projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques) et peut participer, en lien avec les autres professeurs et les CPE, à l'organisation, à la préparation et à l'exploitation de visites, de sorties culturelles, de conférences, etc.

Remarque : rôle du professeur documentaliste dans les parcours (PEAC, parcours citoyen)

Ex. élection des délégués

Il participe à l'orientation des élèves en lien avec le psychologue de l'éducation nationale.

Remarque : rôle du professeur documentaliste dans le parcours Avenir

Il entretient des relations avec les librairies, les diverses bibliothèques et médiathèques situées à proximité, le réseau Canopé, les établissements d'enseignement supérieur, les associations culturelles, les services publics, les collectivités territoriales, les médias locaux, le monde professionnel afin que l'établissement puisse bénéficier d'appuis, d'informations et de ressources documentaires.



➤ Droits

- Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse
- Droit de grève
- Droit syndical
- Droit à la formation
- Droit à la rémunération après service fait
- Droit à la protection

Remarque

- Droit de retrait

➤ Obligations

- Dignité (tenue vestimentaire, attitudes)
- Impartialité/neutralité
- Discréction professionnelle
- Obéissance hiérarchique
- Continuité du service public

Remarque : obligations réglementaires de service

- 30 heures/semaine
- 6 heures consacrées aux relations avec l'extérieur (organisées à l'initiative des professeurs documentalistes)



Les professeurs documentalistes ne peuvent bénéficier d'heures supplémentaires (circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015).



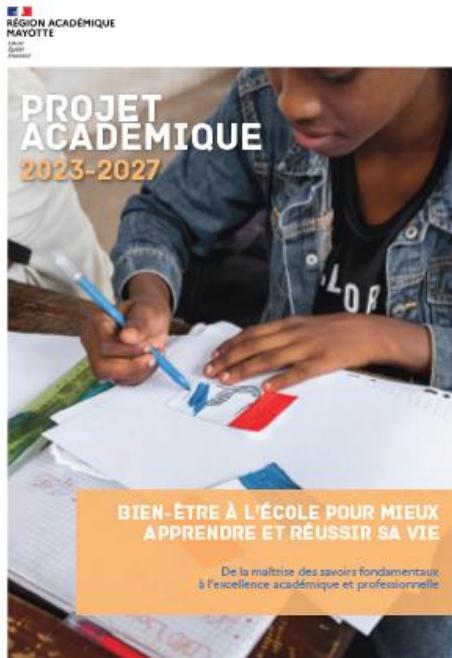
Quand vous quittez vos fonctions...

**merci
de laisser
cet endroit
propre**



N'OUBLIEZ PAS !

Merci



Le projet académique

LES 7 PRINCIPES D'ENGAGEMENT

R

ENFORCER L'ÉCOLE

- Accueillir les publics
- Sécuriser les environnements de travail
- Consommer les moyens en réponse aux besoins reconnus prioritaires

E

ENCOURAGER LA PROMOTION DES PERSONNELS

- Faciliter les projets professionnels des agents
- Améliorer le ratio titulaires / contractuels
- Adapter la formation continue aux besoins et projets des agents

S

SÉCURISER LES PARCOURS

- Accompagner vers une orientation construite pour permettre à chaque élève de faire des choix éclairés et conscients
- Sécuriser les parcours Post BAC : améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur
- Obtenir une certification
- Créer des pôles de compétences professionnelles
- Développer des Parcours d'excellence académique

P

PARTICIPER A L'ÉLABORATION DES PROJETS DE VIE

- Promouvoir toutes les formes d'intelligence et de réussite et renforcer l'Education Artistique et Culturelle
- Développer l'engagement associatif et citoyen
- Faciliter toutes les mobilités





RÉGION ACADEMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

E

XPÉRIMENTER STRUCTURELLEMENT LES PARCOURS EN CYCLES ADAPTÉS DÈS LE COLLÈGE, POUR GARANTIR LES ACQUISITIONS DU CYCLE 3 A LA SORTIE DU COLLÈGE

- Créer des parcours de cycles 3 et 4 innovants, diversifiés, adaptés à l'analyse des évaluations des élèves et évolutifs en fonction de leurs performances
- Incrire les cursus dans la préparation de la vie active dès le début du cycle 4 au collège
- Partager collectivement les évaluations et les diagnostics
- Assurer les savoirs scolaires dans les spécificités REP/REP+
- Garantir les savoirs fondamentaux du Dire / Lire / Écrire / Compter/ Respecter autrui



C

COOPÉRER EN MOBILISANT TOUTES LES RESSOURCES

- Développer les recherches actions en lien avec les universités
- Fédérer les équipes, décloisonner au sein des cycles et mobiliser collectivement pour mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves, la diversité des cultures, les attentes des jeunes et leur vision de l'avenir

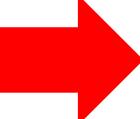
T

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

- Développer les actions avec les institutions, les associations, les parents, les collectivités territoriales
- Travailler à la cohérence entre les temps éducatifs et à la continuité entre les temps scolaires et les temps extrascolaires

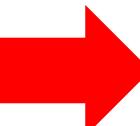
Les modalités de communication

Sur les questions qui concernent votre quotidien professionnel

1 

L'équipe de direction de
l'établissement



2 

Les professeurs
documentalistes
chargés de mission
o Formation
o Suivi/Evaluation

L'IA-IPR EVS

Christelle CHARRIER
la-ipr.evs@ac-mayotte.fr
Tel. 0639 29 45 12

**Le site des
professeurs
documentalistes
de Mayotte**

Lettre de rentrée

Note de liaison n° 1 relative à l'activité au sein du CDI

Note de liaison n° 2 relative à la formation et à
l'accompagnement des professeurs documentalistes

Note de liaison n° 3 relative à l'organisation et au
fonctionnement du PRVS



Sur les modalités de communication :

➤ Par téléphone

Christelle CHARRIER, IA-IPR EVS

Tel. 0639 29 45 12 (**uniquement en cas d'urgence**)

➤ Par courriel à l'adresse : ia-ipr.evs@ac-mayotte.fr

Utilisation de la **boîte mèl électronique professionnelle**



- Prévoyez une signature (Prénom + Nom + fonctions + établissement scolaire)
- Envoyez un mèl/sujet
- Si vous ne possédez pas d'adresse électronique professionnelle, cette adresse est accessible à partir du lien : http://messagerie.ac-mayotte.fr/annuaire/src/infos_perso/etape1.php.

Installation de l'application **Thunderbird** recommandée

➤ En se déplaçant

Pôle pédagogique 2nd degré
Rectorat de Mayotte

Sur les questions qui concernent votre carrière

Si vous êtes titulaire

La division des personnels 2nd degré (DPE2D)
Attoumani BINA
Mel. dpe@ac-mayotte.fr

Si vous êtes contractuel

La division des personnels contractuels (DPC)
Samiha SABIT
Mel. dpc@ac-mayotte.fr

Sur les questions qui concernent les examens et concours

La division des examens et des concours (DEC)
Thierry POHL
Mel. l.dec@ac-mayotte.fr

Le PPCR

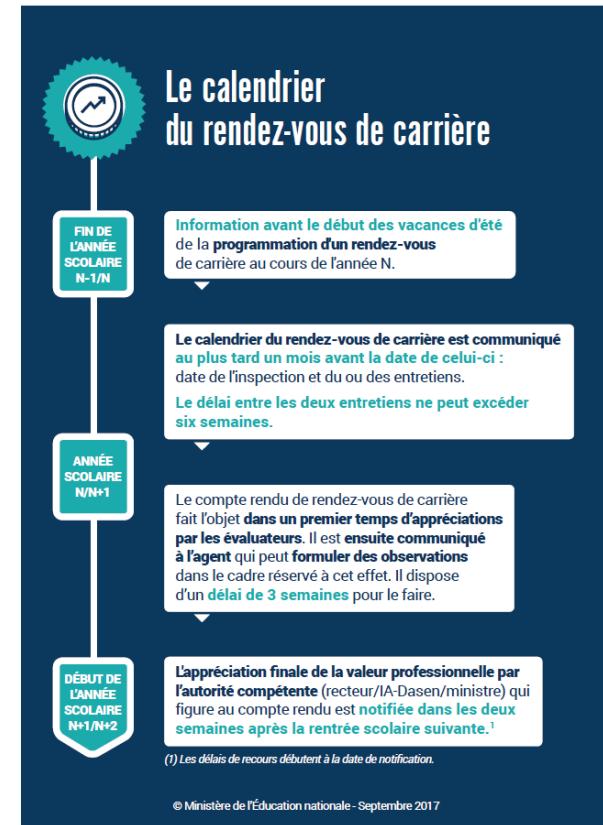
- Accompagnement individuel et collectif
- Rendez-vous de carrière

➤ Le personnels concernés

- 1^{er} rendez-vous de carrière** : personnels dans le 2^{ème} année du 6^{ème} échelon
- 2^{ème} rendez-vous de carrière : personnels ayant une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8^{ème} échelon**
- Rendez-vous de carrière pour l'accès à la hors classe** : personnels se situant dans la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon de la classe normale

➤ Le calendrier

- Information/IPROF un mois avant le rendez-vous de carrière
- Préparation du rendez-vous par l'enseignant ou le personnel d'éducation
 - CV IPROF
 - Annexe 4
 - Tout autre document jugé utile
- Conduite du rendez-vous de carrière
- Accès au compte rendu du rendez-vous de carrière



Guide du rendez-vous de carrière, 2017





	Acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias	Organisation et mise à disposition des ressources documentaires	Ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel
Maîtriser les connaissances et les compétences propres à la culture de l'information et des médias	<ul style="list-style-type: none">Intervention auprès des élèves dans des formations, activités pédagogiques et d'enseignement ou de médiation documentaire ainsi que dans le cadre de co-enseignements	<ul style="list-style-type: none">Enrichissement du fonds documentaire	<ul style="list-style-type: none">Conception et animation d'actions dans le cadre de la semaine de la presse et des médias
Concevoir, mettre en œuvre et animer des séquences pédagogiques prenant en compte la diversité des élèves	<ul style="list-style-type: none">Existence de programmation sur le cursus de l'élève au collège/lycée, de séquences et scenarii pédagogiquesPrise en compte du S3CEn situation professionnelle, animation d'une séance avec des élèvesCo-animation/co-enseignement : place et rôle de chacun dans la conception et dans la mise en œuvre, supports, eIntégration des ressources numériques	<ul style="list-style-type: none">Diversité du fonds documentaire	<ul style="list-style-type: none">Séquences conduites dans le cadre de l'ouverture de l'établissement sur son environnement (ex. EDD, PEAC)Venue d'auteursParticipation à des projets à l'échelle de l'établissement, académique, nationale



RÉGION ACADEMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

<p>Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves</p>	<ul style="list-style-type: none">• En situation professionnelle : qualité/conception de la séance, mise en œuvre (objectifs, consignes explicites, déroulé, supports, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Affichages permanents (signalétique, nom du professeur documentaliste, horaires d'ouverture du CDI) et temporaires (projets, actions, etc.)• Ecrits professionnels (projet documentaire, rapport annuel, courriers, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Ecrits professionnels (projets, demandes de subventions, courriers, etc.)
<p>Organiser et assurer un mode de fonctionnement favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none">• En situation professionnelle, modalités/conduite d'une séance (objectifs, déroulé, supports)	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement des espaces• Mobilier (étagères, chaises et tables modulables) et équipement (postes informatiques, tablettes, liseuses, écran + vidéo-projecteur) du CDI	



RÉGION ACADEMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

<p>Assurer la gestion du centre de ressources, contribuer à la définition de la politique documentaire de l'établissement et la mettre en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de références (BCDI)• Evolution du fonds documentaire : désherbage/catalogage (BCDI) ? recueil des besoins ?• Equilibre dans le fonds documentaire	<ul style="list-style-type: none">• Budget (alloué, consommé, non consommé)• Maîtrise des outils de gestion : BCDI, logiciel d'appel (CDIstats), ESIDOC : extraction des indicateurs, analyse, exploitation/définition de la politique documentaire• Présence de la politique documentaire dans le volet pédagogique du projet d'établissement• Amplitude horaire d'ouverture du CDI (quels choix ? pourquoi ?)• Intégration des ressources numériques• Ouverture à l'ensemble de la communauté éducative (ex. espace documentaire réservé aux enseignants)	<ul style="list-style-type: none">• Projets impulsés/sélectionnés en lien avec la politique documentaire
---	---	--	--



Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	<ul style="list-style-type: none">• Projet documentaire/rapport annuel	<ul style="list-style-type: none">• Articulation de l'espace avec les différents lieux de vie et de travail des élèves (salles de cours, salles d'étude, internat) en lien avec les enseignants et les personnels de vie scolaire ;	<ul style="list-style-type: none">• Projets initiés/Projets auxquels est associé le professeur documentaliste (forum des métiers, actions conduites dans le cadre du Parcours Avenir, etc.)• Travail avec le Psy-EN et les professeurs principaux• Accompagnement des élèves/Parcoursup• Participation aux oraux blancs (ex. Grand oral, Chef d'œuvre)• Place du professeur documentaliste dans l'élection et la formation des délégués (de classes, CVC/CVL, éco-délégués)• Cartographie des partenaires• Relations avec les librairies, les diverses bibliothèques et médiathèques situées à proximité, le réseau Canopé, les établissements d'enseignement supérieur, les associations culturelles, les services publics, les collectivités territoriales, les médias locaux, le monde professionnel afin que l'établissement puisse bénéficier d'appuis, d'informations et de ressources documentaires.
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	<ul style="list-style-type: none">• Participation à des actions de formation en tant que stagiaire• Conduite d'actions de formation/Tutorat de stagiaires/Accompagnement de contractuels• Connaissance de l'actualité/des évolutions• Certification CAFFA• Veille professionnelle		



RÉGION ACADEMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	<ul style="list-style-type: none">• Incarnation de la fonction (y compris tenue vestimentaire)/Rayonnement dans l'établissement• Appropriation des valeurs de la République (charte de la laïcité)• Positionnement du professeur documentaliste/Psy-EN/professeur principal/professeur de lettres, etc.
	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des indicateurs/utilisation du CDI (ex. taux de fréquentation par classe, nombre de prêts, nombre d'emprunteurs par classe)

L'accompagnement et l'évaluation des contractuels

Le recrutement

1. Examen de la candidature dans VIRTUO
2. Invitation à un entretien par courriel
3. Conduite de l'entretien

Exposé par le candidat

- Motivation du candidat
- Connaissances ou représentations du métier
- Compétences transférables/situations pratiques

Echanges

4. Transmission de l'avis à la DPC
5. Affectation par la DPC
6. Message d'accueil de l'IA-IPR EVS (en copie au chargé de mission qui assurera l'accompagnement)





C1 (néo-contractuels)

C2

C3

C4

C5

C6

L
I
V
R
E
T
D
E

S
U
I
V
I

Suivi

Evaluation

Pôle
ressource
vie scolaire
(PRVS)

Pôle
ressource vie
scolaire
(PRVS)

Fonction de
veille

IA-IPR EVS

IA-IPR EVS
(si fin de
contrat)

IA-IPR EVS
(si fin de
contrat)



C1 (néo-contractuels)

C2

C3

C4

C5

C6

C6

L
I
V
R
E
T
D
E
S
U
I
V
I

Attendus

Maîtrise des outils de gestion (BCDI, logiciel d'appel), connaissance du fonds documentaire, commandes, rangement/classement des documents, accueil des élèves et posture professionnelle, travail avec les différents acteurs de l'établissement, conduite d'une séance pédagogique, calendrier annuel des actions.

Connaissance et analyse des indicateurs, aménagement des espaces, signalétique/circulation à l'intérieur du CDI, politique d'acquisition, conduite d'une séance pédagogique, travail en équipe (co-animation), rapport d'activité

Projet documentaire, partenariat, conduite d'une séance pédagogique (progressions, scenarii pédagogiques)

Participation active aux sessions de formation

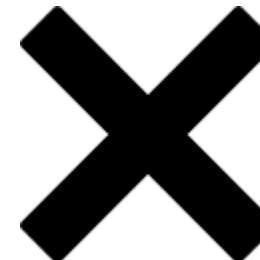


RÉGION ACADEMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier	Modalités d'accompagnement
Période scolaire 1 (de la rentrée aux vacances d'octobre)	<p>Accueil des professeurs documentalistes contractuels par l'IA-IPR EVS et le professeur documentaliste chargé de mission</p> <p>Première prise de contact professeur documentaliste contractuel/professeur documentaliste chargé de mission</p> <p>Première visite</p> <p>Lien réguliers</p>
Période scolaire 2 (de la rentrée des vacances d'octobre aux vacances de décembre)	Visite en fonction des besoins
Période scolaire 3 (de la rentrée des vacances de décembre aux vacances de février)	Visite en fonction des besoins

Public désigné



Public volontaire

- prendre connaissance des dates figurant dans le calendrier
- s'abonner dans Sofia-FMO en doublant la procédure d'un mél au chargé de mission/formation : NOM + prénom + établissement + 3 actions de formation en les hiérarchisant



Prévoir ordinateur/caméra/micro pour les actions de formation à distance





**RÉGION ACADEMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Parcours de formation sur trois ans

	Année 1	Année 2	Année 3
Contractuels	Accueil des néo-contractuels	Le projet documentaire	Curriculum et scenario pédagogique niveaux 3 et 4
	Accueil en CDI/Aide à la prise de fonction	Activités autour de la lecture	L'orientation – Le parcours Avenir
	Démarrer un CDI	La littérature de jeunesse	L'ouverture du CDI sur l'extérieur – Le partenariat
	Outils de gestion : BCDI niveau 1	Outils de gestion : BCDI niveau 2	EMI (niveau 3) : le web
	Outils de gestion : logiciel d'appel	Curriculum et scenario pédagogique (niveau 3)	EMI (niveau 4) : les fake news
	Outils de gestion : ESIDOC	EMI (niveau 2) : l'univers des médias	L'intelligence artificielle
	Le catalogage (niveaux 1 et 2)		
	La politique d'acquisition		
	Curriculum et scenario pédagogique (niveaux 1 et 2)		
	EMI (niveau 1) : quels enseignements pour le professeur documentaliste ?		
	Fermer un CDI – Le rapport d'activité		
Volume horaire total	60 heures (hors stage d'immersion)	27 heures	21 heures
Tous les personnels	Plénière – Réunions de bassin (15 heures)		
Tous les personnels	Raconte-moi une histoire (non chiffré) BDZ'îles (non chiffré)		

documentalistes

Pôle ressource vie scolaire (PRVS)
Académie de Mayotte

- La liste de suivi est organisée ainsi :
1. La mise en place des PRVS
 2. Information concernant le contexte
 3. Utilisation du livre de soin
 4. Utilisation des outils de gestion et organisation du métier
 5. Mission du professeur documentaliste
 6. Différents types de compétences
 7. Environnement de travail
 8. Parcours de formation

Un livret de suivi



RÉGION ACADEMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

❖ Détail des contenus sur trois ans

Module	Intitulé	Public désigné	Public volontaire	Date	Horaires	Volume horaire	Modalité	Lieu
Gestion du CDI	Accueil personnalisé des néo-contractuels	C1		21/08/2024	9h00-12h00	3	P	CDP
Gestion du CDI	Démarrer un CDI	C1	C2/D1/PACD	21/08/2024	13h30-16h30	3	P	CDP
Gestion du CDI	Immersion des contractuels en Ets	C1		26/08/2024	Semaine		P	
Gestion du CDI	Outils de gestion : BCDI niveau 1	C1	C2/D1	04/09/2024	9h00-16h30	6	P	CLG Ouangani
Gestion du CDI	Outils de gestion : logiciel d'appel	C1	C2/D1	11/09/2024	9h00-16h30	6	P	LPO Sada
Gestion du CDI	Le catalogage 1	C1	C2/D1	18/09/2024	9h00-16h30	6	P	CLG Passamaïnty
Approche pédagogique	L'EMI : niveau 1 (Quels enseignements pour le professeur documentaliste ?)	C1	C2/C3/C4/C5/T	02/10/2024	9h00-16h30	6	P/D	A définir
Gestion du CDI	Le catalogage 2	C1	C2	30/10/2024	9h00-12h00	3	P	CLG Passamaïnty
Gestion du CDI	La politique d'acquisition	C1	C2/D1	06/11/2024	09h00-12h00	3	P/D	Cité scolaire Bandrélé
Approche pédagogique	Curriculum et scenario pédagogique 1	C1	C2/C3/C4/C5/T	13/11/2024	9H00-16h30	6	P	A définir
Gestion du CDI	Outils de gestion : ESIDOC	C1	D1	12/12/2024	9h00-16h30	6	P	A définir
Approche pédagogique	Curriculum et scenario pédagogique 2	C1	C2/C3/C4/C5/T	12/03/2025	9H00-16h30	6	P	A définir
Gestion du CDI	Fermer un CDI et rapport d'activités	C1	D1/C2/C3/C4/C5/T	02/04/2025	9h00-16h30	6	P/D	A définir
Approche pédagogique	L'EMI : niveau 2 (L'univers des médias)	C2	Tout public	24/09/2024	9h00-12h00	3	P/D	CDP
Gestion du CDI	Outils de gestion : BCDI niveau 2	C2	C3/C4/C5/T	12/11/2024	9h00-16h30	6	P	CLG Ouangani
Ouverture sur l'extérieur	Activités autour de la lecture	C2	C3/C4/C5/T	03/12/2024	9h00-12h00	3	P	CLG Passamaïnty
Ouverture sur l'extérieur	La littérature de jeunesse	C2	C3/C4/C5/T	03/12/2024	13h30-16h30	3	P	CLG Passamaïnty
Gestion du CDI	Le projet documentaire	C2	C3/C4/C5/T	21/01/2025	9h00-16h30	6	P	Cité scolaire Bandrélé
Approche pédagogique	Curriculum et scenario pédagogique 3 : différenciation non lecteurs	C2	C3/C4/C5/T		9H00-16h30	6	P	A définir
Ouverture sur l'extérieur	L'orientation : le parcours avenir	C3	C4/C5/T	03/10/2024	9h00-12h00	3	P	CLG Ouangani
Ouverture sur l'extérieur	L'ouverture du CDI sur l'extérieur - Le partenariat	C3	C4/C5/T	03/10/2024	13h30-16h30	3	P	A définir
Approche pédagogique	L'EMI : niveau 3 (Le web)	C3	Tout public	31/10/2024	9h00-12h00	3	P/D	A définir
Approche pédagogique	Curriculum et scenario pédagogique 4 : exemple de séance	C3	C4/C5/T	05/11/2024	9H00-16h30	3	P	A définir
Approche pédagogique	L'EMI : niveau 4 (Les fake news)	C3	Tout public	21/11/2024	9h00-12h00	3	P/D	A définir
Approche pédagogique	L'intelligence artificielle (IA)	C3	Tout public	05/12/2024	9h00-16h30	6	P/D	
Ouverture sur l'extérieur	Raconte-moi une histoire	PV	Tout public	En attente	9h00-16h30	P	A définir	
Ouverture sur l'extérieur	BDZ'îles	PV	Tout public	En attente	9h00-12h00	P	A définir	

SITOGRAPHIE

- ❖ Site du ministère de l'Education nationale
- ❖ Site des professeurs documentalistes de Mayotte
- ❖ Site de l'APDEN
- ❖ Site de CANOPE
- ❖ Site EDUSCOL
- ❖ Site EDUTHEQUE
- ❖ Site EDUBASE



Les grandes orientations

Loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance

(qui abroge la **loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, dite « loi Peillon »**, 8 juillet 2013)

- ✓ Abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans
- ✓ Obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans à partir de la rentrée 2019
- ✓ Renforcement du contrôle de l'instruction
- ✓ Création d'un service public de l'école inclusive



→ RENFORCER L'ÉCOLE ULTRAMARINE

Le livre bleu *Une ambition pour l'outre-mer*, issu des Assises des outre-mer (automne 2017), retient comme priorité l'accès de tous à une éducation de qualité dans et hors de l'école afin de réduire les écarts entre les élèves ultramarins et ceux de la métropole dans la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire profite particulièrement aux élèves ultramarins. 1 993 classes de CP et de CE1 dédoublees dans les Dom offrent à 25 000 élèves un suivi renforcé dans leurs apprentissages.



- ✓ Mise en place d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI)
- ✓ Recours à l'expérimentation pédagogique
- ✓ Crédit d'un conseil d'évaluation de l'école (CEE) et de instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE)

Assurer la cohésion sociale dans l'Ecole et par l'Ecole pour ne laisser aucun élève au bord du chemin...

Circulaire de rentrée 2024

1

La cohésion sociale par la progression de chacun : réactiver l'Ecole comme ascenseur scolaire et social



1^{er} degré

- L'enseignement des mathématiques : manipuler, verbaliser, abstraire
- La labellisation des manuels scolaires
- Des évaluations nationales pour chaque niveau scolaire en début d'année

2nd degré

- Le « choc des savoirs » : groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^{ème} et 5^{ème}
- L'évolution du DNB
- L'entrée en vigueur de la réforme du LP

2

La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation



➤ La mixité sociale et scolaire et l'adaptation aux besoins des territoires :

- la poursuite de la valorisation des internats
- la diversification et l'excellence de l'offre éducative
- la refonte de la carte de l'éducation prioritaire

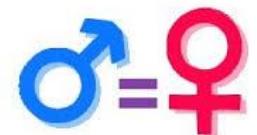


➤ La pleine inclusion scolaire



➤ La culture

➤ L'école, lieu de fabrique du citoyen et de lutte contre tous les stéréotypes



➤ La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons



3

La cohésion autour de l'école et de ses personnels

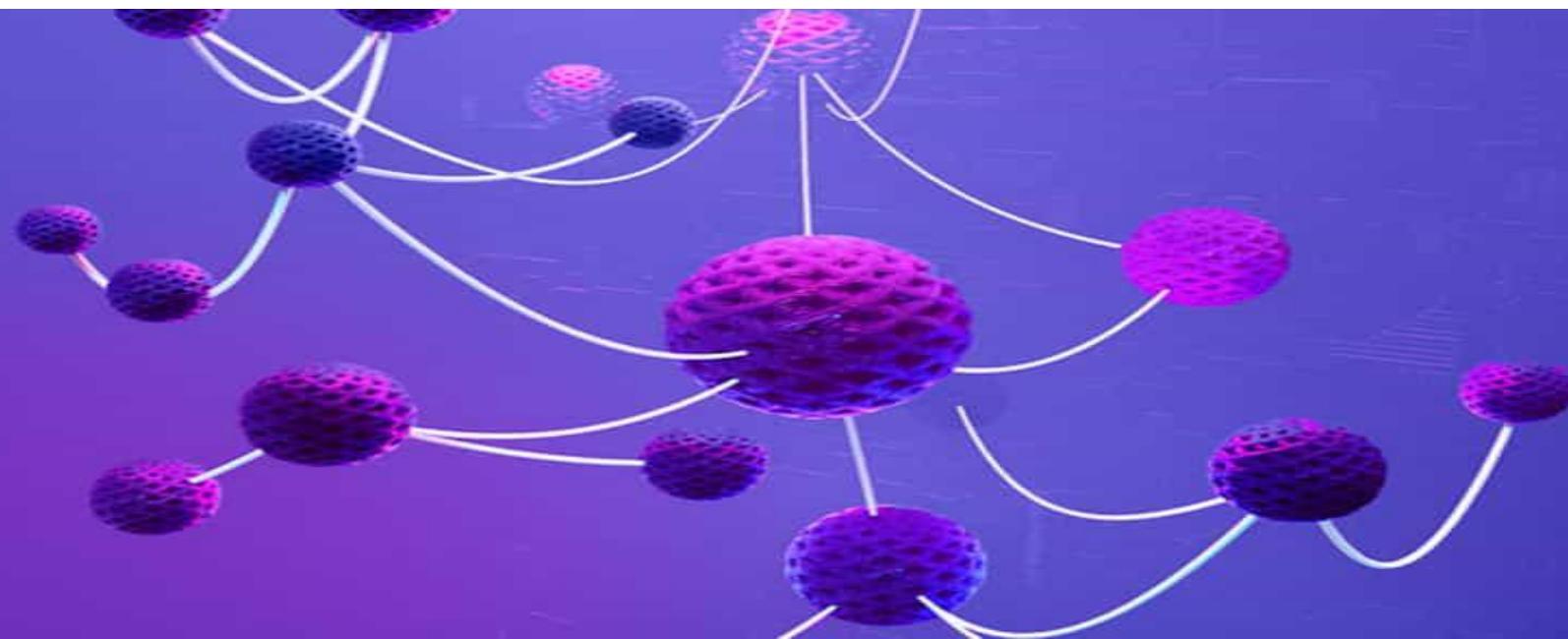
- La création d'une **force mobile scolaire** au niveau national, pour apporter, en cas de crise, un appui et des renforts aux équipes académiques
- Des **réseaux d'appui éducatif** au sein desquels les AED pourront participer à la sécurisation de l'ensemble des enceintes scolaires
- Un **renforcement des liens entre les services académiques, les forces de l'ordre et la justice** pour assurer un bouclier républicain autour de l'Ecole et de tous les publics qu'elle accueille
- **La formation des personnels** : réforme de la formation initiale et nouvelles formes de formation continue
- **L'autonomie des établissements et le CNRÉ**



4

La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'Ecole : construire dès à présent l'Ecole du futur

- L'usage raisonné du numérique
- La protection de l'environnement et la transition écologique
- Le développement des compétences psychosociales



Merci pour votre attention



« C'était un professeur, un simple professeur
Qui pensait que savoir était un grand trésor
Que tous les moins que rien n'avaient pour
s'en sortir
Que l'école et le droit qu'a chacun de
s'instruire
Il y mettait du temps, du talent et du cœur
Ainsi passait sa vie au milieu de nos heures
Et loin des beaux discours, des grandes
théories
A sa tâche chaque jour, on pouvait dire de lui
Il changeait la vie »

Il changeait la vie
Jean-Jacques Goldman